

# Présence internationale

Bulletin numéro 84  
Printemps 2011

## SOMMAIRE

Édito	p. 2
France : Hommage à Annick	p.3
Mexique: Contre l'impunité, le combat d'une femme	p.4
Guatemala: PBI clarifie sa position suite à diverses accusations	p.5
Les représentantes européennes des Projets	p.6
L'Alliance des avocats en danger	p. 8
La formation au départ du Projet Népal	p.10
Colombie: Mission exploratoire à Cali	p.11
PBI France	p.12



*Alice (France) et Sandra (Allemagne), durant un accompagnement dans le territoire indigène Honduras, avec NOMADESC, dans le cadre de l'exploration du Cauca, en Colombie.*

**PBI section française**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris  
Tél. : 01 43 73 49 60  
Email : [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)  
[www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

**« L'accompagnement international et la présence aux côtés de ceux qui œuvrent pour les droits de l'homme sont une idée visionnaire pour construire un monde où ces droits sont respectés. Pour moi, le droit et le devoir de chacun à promouvoir les droits de l'homme dans le monde se concrétisent avec PBI. »**

Susana Nistal, représentante européenne du Projet Mexique

**pbi**  
un espace pour la paix

**Peace Brigades International** est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

2011...

*C'est le 30ème anniversaire de PBI-international et le 20ème anniversaire de PBI-France !*

*Pour marquer ce 30ème anniversaire, PBI-France travaille à deux projets : une exposition de photographies illustrant le travail des équipes de volontaires (environ 25 photos format A2, soit 30x40cm) et la publication du rapport annuel international, qui présente de façon complémentaire l'engagement de PBI.*

*D'ores et déjà vous êtes invités à poser des jalons : y a-t-il dans ma commune un lieu susceptible d'accueillir cette exposition ? Y a-t-il dans mes relations un parlementaire auquel je puisse présenter ce rapport...avec quelques chances qu'il le parcoure ?*

*Le 20ème anniversaire de PBI-France, le décès d'Annick Préaubert nous ont donné envie d'interviewer quelques anciens pour avoir un aperçu des évolutions vécues par PBI-France. La section française a été créée par des volontaires de retour du Guatemala. Les premiers membres étaient principalement issus des mouvements traditionnels « non-violents » : la communauté de l'Arche, le Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN), le Mouvement International de la Réconciliation (MIR). Les premiers coordinateurs, Jean-Jacques Samuel et Gilbert Nicolas se faisaient inviter par différents groupes pour présenter PBI à travers toute la France, intervenaient sur des radios locales, tenaient des stands ... Cette militance a pris maintenant une autre forme : le recrutement se fait essentiellement par internet ; PBI recrute dans les milieux intéressés par les Droits de l'Homme.*

*A l'époque, PBI n'était implanté qu'en Amérique latine où des guérillas marxistes étaient très actives : un des défis de PBI était de ne pas apparaître solidaire de leurs pratiques, même si les objectifs (de promotion de la justice et d'un développement équitable) étaient bien proches. En France, les représentants de ces mouvements très politisés d'extrême gauche ont (discrètement) rencontré ceux de PBI pour leur faire comprendre qu'ils appréciaient et respectaient leur combat « non-violent ».*

*De nos jours, le contexte dans lequel travaillent les Projets est différent et leurs priorités ont légèrement évolué : la Défense des Droits de l'Homme passe maintenant par des combats pour le droit à la terre, le respect de l'environnement (face à l'appétit de certaines multinationales), la promotion du droit des femmes et des minorités sexuelles.*

*Voici un aperçu trop succinct des évolutions qu'a connues PBI-France. Les « anciens » que j'ai interviewés ne manifestent aucune nostalgie et se réjouissent que PBI recrute maintenant ses membres parmi des jeunes mieux formés aux complexités du droit humanitaire et des relations internationales.*

*Brigitte Chambolle*

## Hommage à Annick Préaubert

*Annick Préaubert, militante de la première heure à la section française est décédée. PBI lui doit d'avoir soutenu en 1995 le Projet Haïti en faisant faire un film sur le travail des volontaires sur le terrain. Elle avait également fait confectionner les T-shirts à l'emblème de PBI. Certains anciens, Français et internationaux se souviendront de son hospitalité dans son petit pavillon d'Issy-les-Moulineaux. En dépit (ou à cause...) d'une très mauvaise santé, elle déployait une énergie qui suscitait l'admiration.*

*Gilbert Nicolas, ancien coordinateur nous a envoyé cet hommage à Annick.*

Un livre au titre merveilleux « la lumière était dans l'ombre » décrit la Résistance pendant la seconde guerre mondiale dans les Cévennes.

Ce titre, c'est Annick Préaubert.

Non seulement Annick incarnait « l'Indignez-vous » de Stéphane Hessel mais aussi son alter ego, « Résistez ».

Nous avons cheminé avec Annick sur les routes des Brigades de Paix de part le monde, à la Maison de Vigilance de Taverny pendant les jeûnes contre le nucléaire, sur les stands « non-violents », dans les sessions de formation à la non-violence de l'Arche, à Mutlangen (ex-RFA) pour dire non aux fusées Pershing, accompagnant à l'OFPRA et dans leur aspiration à un havre de paix, des demandeurs d'asile ... la liste serait trop longue.

Pour les PBI, Annick Préaubert résume parfaitement la générosité, le don d'elle-même, les engagements de tous ordres, la défense et la promotion des droits humains qui constituaient son credo et sa vulgate.

Annick, pour chacun de nous, tu étais l'amie, la confidente, la guide et la référence. Tu nous a tracé le chemin et ouvert la voie.

C'est pourquoi tu reposes du repos des justes et nous manques tant.

Mais nous sommes les héritiers de ton espérance et ton témoignage nous fortifie et nous invite à marcher de l'avant.

*Propos recueillis auprès d'Annie Moncozot et Gilbert Nicolas  
par Brigitte Chambolle*

### Formation ICP du 29 août au 6 septembre 2011

La prochaine session de la formation à l'Intervention Civile de Paix, organisée par le Comité pour une Intervention Civile de Paix, le Collectif Guatemala, Nonviolent Peaceforce et Peace Brigades International, se déroulera du 29 août au 6 septembre prochain à Poissy (Yvelines).

Cette formation intensive d'une semaine a deux objectifs principaux :

- Présenter aux participants le concept d'Intervention Civile de Paix
- Leur permettre d'en expérimenter différentes dimensions

Elle permet par ailleurs de mettre en contact directement des organisations d'envoi et de potentiels volontaires.

Pour en savoir plus:

Comité pour une Intervention Civile de Paix,  
114 rue de Vaugirard

75006 Paris

ou par e-mail: [comiteicp@free.fr](mailto:comiteicp@free.fr).

Tél/Fax: 01.45.44.48.25

[www.interventioncivile.org](http://www.interventioncivile.org)

Date limite d'inscription : 30 juin 2011

*Avec le soutien de l'Agence française de développement, du Mouvement pour une alternative non-violente, de l'IFMAN Rhône Loire et de Non-violence XXI.*

## Contre l'impunité, le combat d'une femme

*Le projet PBI-Mexique s'est ouvert en 1998, à la suite du soulèvement zapatiste. Depuis cette date, des équipes de volontaires PBI sont présentes dans les états de Guerrero et Oaxaca : leur mission est d'accompagner des associations et des défenseurs des droits humains. Le pays, pointé du doigt par de nombreuses associations internationales pour ses violations des droits de l'homme est caractérisé par de profondes inégalités sociales et régionales.*

Valentina Rosendo Cantù est une femme indigène de la communauté Me'phaa. Défenseuse des droits humains, son combat pour la justice - depuis bientôt dix ans - nous éclaire sur les rouages d'une justice mexicaine sclérosée et inique.



Valentina Rosendo lors de la visite au Mexique du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, en 2008.

### Son histoire

Le 16 février 2002, alors âgée de 17 ans, Valentina est sexuellement abusée et torturée par des militaires. La région, dans l'état de Guerrero est alors marquée par la répression des mouvements sociaux et des organisations indigènes. Depuis lors, Valentina n'a eu d'autres choix que de se battre pour accéder à la justice. Un long parcours, dangereux et douloureux, dans lequel PBI l'accompagne.

Dans son pays, Valentina a usé de tous les recours nationaux afin que les coupables soient jugés pour leur crime. Sans succès. Son cas a donc été porté devant la Commission Interaméricaine des droits de l'homme en 2003, puis, six ans plus tard, devant la Cour Interaméricaine des droits de l'homme. Admettant, pour la première fois, comme légitime le combat que mène Valentina, la Cour a statué en sa faveur, reconnaissant ainsi L'Etat mexicain comme responsable des violences subies par Valentina. Celui-ci a également été condamné pour le manque d'accès à la justice des femmes victimes de violence, le défaut de compensation adéquate pour la victime et sa famille et l'utilisation de la justice militaire dans des cas de violations des droits humains. L'Etat mexicain, qui a ratifié la Convention interaméricaine

pour la prévention et la répression de la torture, ne respecte pas ses obligations au niveau international. Et pourtant. Aujourd'hui encore, et malgré la condamnation de l'Etat, le cas de Valentina court auprès des tribunaux militaires mexicains. Valentina Rosendo Cantù est, quant à elle, toujours victime d'attaques et de menaces. *« Il est très important pour moi de continuer la lutte malgré tout et bien que ce ne soit pas facile (...) Je le fais pour moi, pour ma famille et pour que plus jamais une femme n'ait à subir ce qui m'est arrivé ».*

### Un métier dangereux

Le cas de Valentina n'est malheureusement pas le seul au Mexique, l'engagement des défenseurs des droits de l'homme se paye au prix fort. Ils ont à subir de nombreuses menaces, intimidations ou pire. *« Il y a un an, plusieurs de mes camarades ont été tués parce qu'ils défendaient les droits humains à Ayultla. J'ai peur mais je continue à me battre pour mes camarades morts et ceux qui sont encore en vie. »* Pour cette raison, les Organismes de la société civile (OSC) mexicaine ont rédigé un document intitulé *Mécanisme de protection pour les défenseur(e)s des droits humains*. En tenant compte de la situation actuelle et des risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits humains, ce *Mécanisme* préconise un programme intégral de protection au niveau étatique, allant au-delà de la mise en application *ad hoc* des mesures de précautions du système interaméricain des droits de l'homme.

En ce qui concerne Valentina Rosendo Cantù, il y a urgence. Urgence pour l'Etat mexicain de prendre ses responsabilités et de juger les auteurs des exactions commises envers Valentina Rosendo Cantù. Et en priorité, urgence à renoncer à l'implication du système judiciaire militaire dans les cas de violations des droits humains à l'encontre de civils.

Afin d'appuyer sa démarche et de faire entendre la voix de Valentina, et avec elle, celles de toutes les victimes du système judiciaire mexicain, PBI invite Valentina Rosendo Cantù et Santiago Aguirre, son avocat du Centro de Derechos Humanos de la Montaña Tlachinollan pour une tournée européenne. Du 28 au 31 mai, en présence des deux défenseurs, PBI-France et Amnesty International organisent, en partenariat avec d'autres associations, des actions afin de sensibiliser nos autorités et le grand public au combat en faveur des droits humains. Pour que cesse l'impunité.

Cécile Michiardi

## Guatemala: PBI clarifie sa position suite à diverses accusations

*PBI tient à répondre publiquement aux accusations d'un journal national guatémaltèque et de la presse gouvernementale, respectivement publiées le 26 mars et le 1er avril.*

**S**uite à la publication d'un article d'opinion et d'un communiqué gouvernemental où il est fait mention de PBI nous souhaitons éclaircir les points suivant :

PBI accompagne depuis 30 ans des défenseur(e)s des droits de l'Homme qui sont menacés et agressés dans différents pays. Nous répondons à des demandes d'accompagnement de personnes et organisations sociales qui sollicitent un accompagnement international pour leur travail pacifique de défense et promotion des droits de l'Homme, en particulier dans des situations où leurs droits sont violés ou menacés de l'être.

L'accompagnement que PBI effectue au Guatemala est en accord avec nos principes de non-violence, non-ingérence, et impartialité. Nous réalisons des activités de présence physique auprès des défenseurs, de dialogue avec les autorités et le corps diplomatique, et nous publions régulièrement des informations sur les activités de notre équipe et les aspects les plus remarquables de la réalité guatémaltèque. Tout en respectant le principe de non-ingérence, nous exprimons dans ce cadre des préoccupations concernant le respect et la garantie des droits de l'Homme et du droit à les défendre. Le travail de PBI est connu et bénéficie de l'aval des autorités et institutions publiques guatémaltèques, de la communauté internationale et de la société civile, il est mis en œuvre dans un strict respect de la loi. Notre organisation est dûment enregistrée, nous respectons toutes les obligations nécessaires pour son fonctionnement légal.

Des représentants d'organisations internationales, comme d'entités nationales et d'organisations sociales, au Guatemala comme ailleurs, ont salué à diverses occasions le travail de protection des défenseur(e)s des droits de l'Homme mis en place par PBI, considérant qu'il contribue à la conservation d'espaces nécessaires pour la transformation pacifique de conflits<sup>2</sup>.

PBI n'a jamais coordonné ou participé à des « usurpations » de terre, pas plus que nous n'obtenons ou destinons des fonds à ces activités. Les événements qui ont eu lieu dans la vallée de Polochic mi-mars, en relation desquels PBI est cité dans l'article de presse, n'étaient pas des usurpations de terre, mais des expulsions de plusieurs communautés qui ont, entre autres conséquences, provoqué la mort d'une personne et de nombreux autres blessés<sup>4</sup>. Deux volontaires de l'équipe de PBI ont été présents dans cette zone pendant plusieurs jours, pour accompagner l'Unidad de Defensores y Defensoras de Derechos Humanos de Guatemala (UDEFEQUA) . Dans le cadre de cet accompagnement, ils ont pu observer, avec d'autres organisations internationales (OACNUDH) et institutions publiques (PDH et COPREDEH), plusieurs épisodes de l'expulsion de la communauté de Quinich le 16 mars.

PBI souhaite souligner qu'elle respecte profondément le droit et la capacité des peuples, du mouvement social et des organisations de défense des droits de l'Homme guatémaltèques à im-

pulser, développer et appuyer les processus de défense et de promotion des droits de l'Homme, tout comme elle respecte leur droit et capacité à solliciter et recevoir l'accompagnement d'autres organisations quand leurs droits sont violés ou risquent de l'être.

Par la présente, nous nions et corrigeons les affirmations erronées exprimées dans l'article cité, et nous exprimons notre plus profonde préoccupation, car l'expression de fausses informations peut discréditer le travail des volontaires de PBI et les mettre en danger.

De telles affirmations peuvent affecter le travail d'accompagnement international, et affaiblir notre capacité à contribuer à la protection de ceux qui défendent et promeuvent les droits de l'homme dans le pays. Dans le contexte de violence et menaces dans lequel ils travaillent<sup>5</sup>, l'accompagnement protecteur continue à être une demande des défenseur(e)s des droits de l'homme, des organisations, communautés et personnes qui luttent pour la mise en vigueur et la défense des droits de l'homme et dénoncent leurs violations.

<sup>1</sup>Un des journaux au tirage le plus important au Guatemala, Prensa Libre, a publié un article d'opinion dans lequel PBI est mentionné en ces termes : « [...] Jamais dans le passé l'usurpation de 13 fincas n'avait eu lieu à l'unisson, ce qui nous donne une idée de la logistique mise en place et des coûts nécessaires pour la mobilisation. Il y avait des gens de Cuc, Conic, Uvoc, Fundación Toriellon et les majorettes au gilet rouge, des Brigades de Paix Internationales, dont le travail est de dénoncer le Guatemala au niveau international, et probablement d'obtenir un financement pour coordonner ces actions. Ces gilets rouges apparaissent dans toutes les usurpations. Nous ne savons pas d'où ils viennent, si ils sont allemands, anglais, canadiens, ou quoi, car ils ne répondent jamais quand on s'adresse à eux ». Ce fragment est tiré de l'article intitulé "De nuevo al pasado", signé par Humberto Preti, un éditorialiste habituel du journal cité. Il a été publié dans l'édition papier de Prensa Libre du 26 mars, et peut être consulté sur : [http://prensalibre.com.gt/opinion/nuevo-pasado\\_0\\_451154963.html](http://prensalibre.com.gt/opinion/nuevo-pasado_0_451154963.html). Cet article a pour thème le conflit sur l'accès à la terre dans la région de la vallée de Polochic (municipio de Panzós, departamento de Alta Verapaz).

Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> avril, plusieurs journaux ont publié un communiqué du Gouvernement de la République « La vérité sur les expulsions à Polochic », qui mentionne la présence de nombreuses organisations nationales et entités internationales pendant les expulsions, dont PBI. Disponible sur : [http://www2.maga.gob.gt/portal/maga.gob.gt/portal/page/portal/2010/Unnamed\\_Site\\_2/comunicadopo.pdf](http://www2.maga.gob.gt/portal/maga.gob.gt/portal/page/portal/2010/Unnamed_Site_2/comunicadopo.pdf)

<sup>2</sup> Déclaration de la Rapporteuse Spécial des Nations Unies pour les Défenseurs des droits de l'Homme, Margaret Sekaggya, sur le travail de PBI « Je profite de cette opportunité pour exprimer mon soutien total au travail précieux et légitime dans de nombreuses régions du monde et qui est une source d'inspiration pour nous tous », face au Parlement espagnol le 4 février 2010, ainsi que dans son Informe de la Relatora Especial de Naciones Unidas para la situación de los defensores de Derechos Humanos, [http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/16session/A-HRC-16-44-Add3\\_AEFS.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/16session/A-HRC-16-44-Add3_AEFS.pdf)

<sup>4</sup> De nombreuses organisations sociales guatémaltèques et internationales ont mis en cause les procédures qui ont conduit à l'ordre d'expulsion de plusieurs communautés, ainsi que la violence et les pratiques employées contre elles au cours des expulsions. Voir les communiqués sur le site de CIFCA: <http://www.cifca.org/CartaF%5B1%5D.pdf>

<sup>5</sup> Voir OACNUDH, rapport annuel 2010 <http://www.oacnudh.org.gt/actualizacion2010/UPL/OAD/InformeAnual2010%28esp%29.pdf>; et Unidad de Protección de Defensores y Defensoras de Guatemala (UDEFEQUA): Año electoral., Informe bimensual, Guatemala, 2011

## Zoom sur ... les représentantes européennes des Projets.

*PBI, en tant qu'organisation non hiérarchique, a une structure horizontale. Difficile parfois de comprendre le rôle des différentes entités, au sein des Projets, des Groupes Nationaux, ou du Secrétariat international. Pour y remédier, nous vous présentons le parcours et le travail de quatre femmes. Allemande, irlandaise, italienne et espagnole, « représentante européenne » ou « coordinatrice européenne », elles ont pour tâche de créer du lien entre le travail des Projets sur le terrain, et le travail des groupes nationaux européens. Portraits.*

### **Kerstin Reemstat, représentante européenne du Projet Guatemala.**



J'ai travaillé 13 ans avec des réfugiés guatémaltèques au Mexique, puis avec des communautés déplacées, las Comunidades de Población

en Resistencia, dans le Quiché au Guatemala.

Quelques temps après mon retour en Europe, en 2002, j'ai été contactée par PBI Allemagne et le Projet Guatemala. C'est ainsi que j'ai commencé à connaître PBI, et j'ai été convaincu par le travail de l'organisation.

Les trois premières années, j'ai pris en charge le travail de représentation européenne en tant que bénévole et membre du comité du Projet Guatemala. Ce poste m'a permis et me permet encore de rester en lien étroit avec les luttes des organisations guatémaltèques. Depuis deux ans, le Projet a pu m'embaucher, avec un contrat de 20 heures par semaine.

Je formule les objectifs de plaidoyer au niveau européen, et la stratégie à suivre à court et moyen termes.

Je suis aussi responsable de coordonner avec les groupes nationaux européens le travail de plaidoyer, en fournissant régulièrement des informations, en apportant des conseils, en organisant les tournées de défenseurs, ou en les soutenant dans l'organisation d'activités spécifiques. Je suis la personne de référence des groupes nationaux européens quand nous devons activer le Réseau d'Appui pour une urgence.

Je suis chargée de créer, développer et animer notre Réseau d'Appui au niveau de l'Union Européenne. J'informe les institutions européennes de la situation des défenseurs au Guatemala, et je promeus les actions en faveur de la protection des défenseurs.

La représentante européenne est aussi chargée de participer aux réunions des réseaux dont nous sommes membres, dans notre cas le réseau européen CIFCA (Copenhagen Initiative for Central America) et HRDN (Human Rights and Democracy Network). Le premier réseau vise à mettre en place en place des actions communes sur la situation des

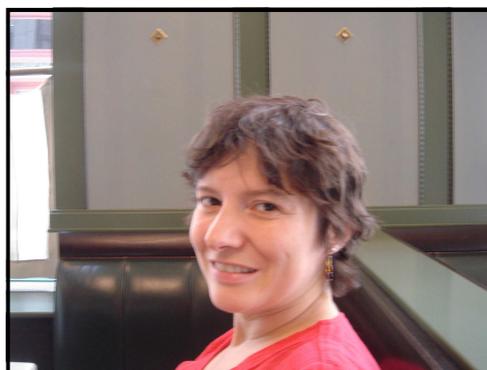
droits de l'homme au Guatemala, alors que dans le second, nous cherchons, avec le Projet Colombie, à apporter des outils pour la mise en place d'une politique générale de l'Union Européenne pour la protection des défenseurs.

Je participe aussi au travail du IAWG<sup>1</sup>.

**Kerstin sera en France les 16 et 17 mai, pour rencontrer les autorités françaises en relation avec le Guatemala. Un moment d'échange avec les membres de PBI France sera organisé.**

### **Susana Nistal, représentante européenne du Projet Mexique**

Je suis espagnole, et avocate de profession. Je viens d'une petite ville du nord de l'Espagne, Leon. On y parlait beaucoup dans les années 1980 des terribles agressions contre la société civile en Amérique latine, et du courage et du travail de qualité des volontaires de PBI,



au côté de ceux qui luttent pour la justice et le droit au Guatemala, au Salvador, et plus tard en Colombie.

Quand je suis partie vivre en Allemagne

dans les années 1990, j'ai commencé à collaborer avec PBI Allemagne et à mieux comprendre le mandat et le fonctionnement de PBI. J'ai surtout apprécié le modèle participatif de l'organisation, et l'espace offert à toute personne intéressée pour aider, pour réfléchir et pour proposer des actions. L'accompagnement international et la présence aux côtés de ceux qui œuvrent pour les droits de l'homme sont une idée visionnaire pour construire un monde où ces droits sont respectés. Pour moi, le droit et le devoir de chacun à promouvoir les droits de l'homme dans le monde se concrétisent avec PBI. J'ai rejoint le groupe de travail pour la création du Projet Mexique, puis le comité du Projet Mexique.

En 2008, j'ai participé à l'évaluation du bureau international de PBI et des Projets Colombie et Guatemala, ce qui m'a permis de comprendre les défis, les opportunités

et les différentes visions au sein de l'organisation. Je travaille actuellement comme représentante en Europe de PBI Mexique. Je fais le lien entre mes collègues du Projet Mexique, et les membres des groupes nationaux. Je transmets les informations concernant les débats internes du projet, en particulier sur les questions de relations publiques et publications, et je coordonne la communication et les activités communes entre le Projet et les groupes nationaux en Europe. Je réalise aussi les activités auprès des entités de l'Union Européenne et des Nations Unies à Genève. Je suis souvent aidée dans ces tâches par des personnes qui ont été volontaires au sein du Projet Mexique et qui vivent maintenant en Europe.

La relation est continue avec les groupes nationaux en Europe, mais pas avec la même intensité selon les groupes, en fonction des capacités des entités, de la conjoncture, et de ma charge de travail.

Au niveau de la structure internationale, mon référent est James Lupton, le coordinateur de plaidoyer de PBI. Je suis aussi ponctuellement en contact avec les représentantes européennes des Projets Guatemala et Colombie.



Francesca et Roisin, représentantes du Projet Colombie à Bruxelles

### **Francesca Nugnes, coordinatrice européenne du Projet Colombie**

J'ai commencé à travailler à PBI il y a trois ans. J'ai d'abord été volontaire d'accompagnement en Colombie, dans l'équipe de Bogota. Depuis mars 2010, je suis Co-Rep (coordinatrice et représentante) au bureau de PBI Colombie à Bruxelles.

Mon départ en Colombie a été le fruit d'expériences diverses, dans des ONG et des organisations internationales. J'ai toujours été intéressée par la Colombie, et l'Amérique latine en général, et plus particulièrement par les questions de droits de l'homme dans la région. C'est en collaborant pour un média alternatif, qui travaillait sur la question des conflits oubliés, que j'ai eu l'opportunité de m'intéresser de plus près à la réalité colombienne.

Quand j'ai découvert PBI, j'ai tout de suite été intéressée par à la fois le travail sur le terrain, auprès des personnes et des organisations de défense des droits de l'homme d'une part, et auprès des communautés en résistance d'autre part, et par les principes et la philosophie de PBI. Je considère en particulier que les principes d'horizontalité et de consensus sont des défis, mais mènent à des expériences très enrichissantes.

Mon poste a été créé pour, entre autres, renforcer la relation avec les groupes nationaux, favoriser les échanges, et la coordination, en particulier des actions politiques de plaidoyer et d'information. C'est pourquoi je suis surtout en relation avec les groupes nationaux au sein de PBI. Dans la pratique, cela signifie qu'en cas de besoin, j'aide les représentants des groupes nationaux à préparer les réunions qu'ils pourraient avoir avec leur Ministère des Affaires Etrangères, des membres de leur réseau d'appui, etc ; qu'en cas d'alerte urgente, je suis la personne contact pour les groupes nationaux européens ; et que j'aide à l'organisation des tournées de défenseurs.

### **Roisin Drury Tully, représentante européenne du Projet Colombie**

C'est mon intérêt pour la question de la protection des défenseurs des droits de l'homme qui m'a poussé à m'intéresser à PBI. La situation des défenseurs en Colombie m'a toujours beaucoup interpellé, et en particulier leur capacité à réaliser leur travail dans un contexte de conflit, caractérisé par les menaces et risques pour eux-mêmes et leurs familles.

Au départ, j'assumais à la fois le rôle de coordinatrice et de représentante européenne, mais cela ne permettait pas au Projet Colombie de participer aux échanges des réseaux implantés à Bruxelles, l'PHRDN et l'OIDHACO.

Je représente aujourd'hui le Projet Colombie auprès des institutions de l'Union Européenne à Bruxelles, et des Nations Unies à Genève. Je suis chargée de sensibiliser les députés et fonctionnaires des institutions et organisations internationales aux principales questions en lien avec la situation des défenseurs des droits de l'homme, en particulier concernant le contexte dans lequel ils travaillent. Il s'agit de promouvoir une action structurelle pour répondre aux préoccupations des défenseurs, et la prise de position pour les soutenir. Je suis membre du IAWG<sup>1</sup>, et je suis fréquemment en contact avec les autres Projets, les groupes nationaux et le secrétariat international à Londres.

*Emilie Faruya*

<sup>1</sup> Le Groupe de Travail International sur le Plaidoyer (International Advocacy Working Group - IAWG), composé de représentants des projets et des groupes nationaux, est chargé de coordonner les actions de et stratégies communes pour renforcer le travail de PBI au niveau national, régional et international.

## L'Alliance pour les avocats en danger

*A l'occasion de la tournée en France des défenseurs mexicains Valentina Rosendo et Santiago Aguirre, du 28 au 31 mai 2011, PBI France et le Barreau de Paris organisent une table ronde sur « Le Mexique face au Système Interaméricain ».*

*La collaboration entre les organisations de juristes et les entités de PBI se multiplient, pour apporter une aide spécifique aux avocats accompagnés par PBI, en Colombie, au Mexique, au Guatemala ou au Népal. Cette dynamique a été initiée au Royaume-Uni, en 2006, et a débouché sur la création de l' « Alliance pour les avocats en danger » en novembre 2010.*

*En France, PBI développe ses relations avec le Barreau de Paris et l'Observatoire international des avocats.*

**L**es avocats des pays de l'Europe de l'Ouest ou des États-Unis considèrent comme acquis que l'on ne puisse pas porter atteinte à leur intégrité physique dans l'exercice de leurs fonctions. Il est impensable pour eux d'en arriver à être menacés du seul fait de leur profession, que ce soit en tant que représentants d'individus ou de collectivités, ou en étant confrontés aux institutions publiques ou aux puissantes entreprises.

Beaucoup de jeunes diplômés arrivent à la profession d'avocat poussés par cette croyance en la bonté inhérente du Droit, et en l'importance de l'État de Droit dans une société juste et équitable. Le pro bono<sup>1</sup> est à cet égard un concept très important : il se réfère aux avocats qui s'engagent dans un travail juridique volontaire pour le bien public sans percevoir d'honoraires.

### Avocats en danger

Le travail d'accompagnement de PBI auprès des avocats est un axe essentiel du travail de l'organisation pour la lutte contre l'impunité.

PBI accompagne actuellement 36 avocats en Colombie. Du fait de leur travail, beaucoup courent des risques très élevés pour leur intégrité physique, et ils doivent souvent faire face à des menaces et des stigmatisations. Dans le Bulletin d'information de PBI-Colombie, les profils de quelques avocats de différentes organisations accompagnées, qui ont un long parcours dans la défense des droits de l'Homme, et qui se trouvent eux-mêmes en danger, sont présentés.

PBI Guatemala accompagne un avocat indépendant, PBI Mexique deux organisations de juristes, et PBI Népal travaille auprès de deux réseaux d'avocats. D'autres avocats sont aussi accompagnés au sein d'organisations qui ne sont pas spécifiquement juridiques.

Ces dernières années, le groupe national PBI-Royaume-Uni est entré en contact avec de nombreux membres des professions juridiques britanniques qui sont devenus par la suite de fervents collaborateurs de PBI, plus particulièrement pour l'accompagnement sur le terrain des avocats menacés par leur profession. Beaucoup d'entre eux ont décidé de donner de leur temps pro bono afin de soutenir ces avocats en danger.

Le Comité PBI-Conseil des avocats de PBI-Royaume-Uni (Lawyers' Advisory Committee, LAC) comprend des avocats, des universitaires, et un juge de cassation en retraite. Depuis 2007, ce groupe de travail est venu en aide à PBI-UK afin de développer ses relations avec les professions juridiques, et a pris d'importantes initiatives, dont trois visites aux Projets Colombie et Mexique. Ces délégations indépendantes se sont rendues dans les régions où travaille PBI et ont enquêté sur les menaces auxquelles doivent faire face les avocats. A leur retour au Royaume-Uni, elles ont présenté leurs rapports d'enquête au Parlement britannique.

L'Alliance pour les avocats en danger est le dernier projet développé avec l'appui du LAC. Le but de cette Alliance est de permettre aux avocats de soutenir les avocats ou les défenseurs des droits de l'Homme travaillant sur des questions d'ordre juridique, lorsqu'ils sont menacés. Cela peut se faire par le biais d'un travail réalisé pro bono, où les professionnels appliquent leurs compétences, leurs expériences de travail et leurs réseaux de connaissance en vue de fournir de l'assistance et de sensibiliser, ou par le biais de donations afin que PBI puisse continuer à proposer son accompagnement aux défenseurs des Droits de l'Homme qui travaillent en faveur de l'État de Droit et qui font face à l'impunité.



Sir Henry Brooke, Alirio Uribe (Collectif des Avocats José Alvear Restrepo) et James Lupton (traducteur), lors du lancement de la campagne « Alliance pour les avocats en danger », à Londres, Novembre 2010.

PBI-Royaume-Uni a participé à l'inauguration de cette Alliance dans les bureaux du cabinet d'avocats Simmons and Simmons, le 10 novembre 2010 à Londres. Près de 120 membres de professions juridiques ont assisté à l'inauguration par Dominic Grieve, Procureur général de Grande-Bretagne et Alirio Uribe Muñoz, avocat du Collectif d'Avocats José Alvear Restrepo (CCAJAR) en Colombie. Une soixantaine d'universitaires, de juges, d'avocats et de cabinets d'avocats de Londres ont soutenu l'initiative en étant membres fondateurs, et beaucoup d'autres ont assisté à l'inauguration.



« Nous sommes des Défenseurs des Droits de l'Homme, pas des terroristes. »

Les membres de l'Alliance ont déjà été impliqués dans un certain nombre d'actions, dont notamment un des procès emblématiques concernant le Mexique qui a eu des répercussions significatives dans la lutte contre l'impunité et en faveur de l'État de Droit.

En novembre 2009, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a établi la responsabilité de l'État mexicain dans la disparition forcée de Rosendo Radilla Pacheco, par un jugement qui a ordonné, entre autres, la réforme du Code de Justice militaire<sup>2</sup>. L'objectif de ce jugement était de garantir que les violations des Droits de l'Homme commises par les membres des forces armées mexicaines ne soient ni instruites ni jugées par les tribunaux militaires. Ce jugement a aussi ordonné aussi des enquêtes immédiates et effectives sur le sort et la détention de Rosendo Radilla.

Cela a été reçu comme une grande victoire par la famille de Radilla, mais aussi par d'autres familles de victimes de disparition forcée au Mexique, qui durant des années ont subi des menaces à cause de leur combat pour le rétablissement de la justice. Cependant le jugement n'a pas été exécuté en 2010 et la joie initiale s'est muée en déception conduisant à des mouvements de protestation au Mexique et au niveau international.

Les membres de l'Alliance ont interpellé le Mexique pour qu'il exécute le jugement de la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme. Les membres de l'association internationale des avocats, The Law Society, le Comité des Droits de l'Homme de l'association des avocats d'Angleterre (BHRC) et le groupe international des avocats des droits de l'Homme (SIHRG) ont écrit au gouvernement mexicain en exposant des arguments légaux et détaillés en faveur de l'exécution de ce jugement en faisant référence au droit national et international.

La collaboration avec l'Alliance ne se limite pas seulement aux professionnels britanniques du droit. Le groupe national de PBI aux États-Unis est en train de développer un projet similaire, et espère que les avocats du monde entier - qui ont la possibilité de travailler en sécurité - puissent participer en soutenant leurs collègues qui travaillent dans des conditions plus risquées.

En travaillant ensemble de cette manière, ces groupes espèrent contribuer ainsi à renforcer la lutte contre l'impunité, sur la voie d'un monde plus sûr pour les défenseurs des droits de l'Homme et pour tous les citoyens.

« Je crois que ce travail en réseau est une précieuse ressource pour la communauté juridique internationale ». Gabriela Knaul, Rapporteur spécial de l'ONU pour l'indépendance des juges et des avocats.

*Traduction du Bulletin de PBI Colombie  
« Colombia »  
par Maxime Marasse*

<sup>1</sup> Note du traducteur : « Pro bono est l'abréviation de l'expression latine pro bono publico, signifiant « pour le bien public ». Le pro bono désigne l'engagement de professionnels qui donnent du sens à leur métier en s'impliquant dans des initiatives d'intérêt général à titre gracieux. Pour les juristes modernes, cela signifie consacrer volontairement une partie déterminée de leur temps, gratuitement ou pour des honoraires modiques, à faire reconnaître ou protéger les droits de personnes défavorisées ; à fournir des services juridiques afin d'aider des organisations qui représentent les intérêts des membres démunis de la collectivité ou qui œuvrent en leur nom ou pour d'autres organisations d'intérêt public ; ou à améliorer les lois ou le système de justice. » (Wikipedia).

<sup>2</sup> Caso Radilla Pacheco vs. Estados Unidos Mexicanos, CIDH, 23 novembre de 2009

## La formation au départ du Projet Népal

*Avant d'intégrer un Projet, les candidats au départ suivent plusieurs étapes, et ceci pendant plusieurs mois: candidature écrite, entretien oral, cahiers d'autoformation, et semaine de formation-sélection. Cette dernière étape de la formation rassemble tous les candidats du Projet pendant une semaine, pour des exercices de mise en situation. Yannick nous raconte le « training » du Projet Népal, qui a rassemblé 14 participants, du 18 au 28 mars, en Espagne.*

**V**oilà, c'était là, enfin : le training qui devait me permettre de me lancer dans la grande aventure de travail et de vie qu'est PBI, au Népal. Dans mon esprit à l'arrivée se mélangent plusieurs idées. Le fait que j'ai ce plan dans un coin de mon esprit depuis 3 ans déjà ; le travail de documentation sur PBI, la politique et les droits humains au Népal que j'avais engagé avec envie et intensité ... et le souvenir que je m'étais dit que j'arriverais à ce stage quand je suis parti d'Hanoï, il y a 1 an.

Les sentiments au démarrage eux aussi sont complexes et paradoxaux. Mélange d'envie d'apprendre encore plus sur le travail avec le NEP (Nepal Project en langage PBI), d'échanger avec les autres candidats et les animateurs, et également de peur : ça marchera ou pas ? Le premier tour de table m'a soulagé : chacun, quoique dans des tonalités variables, partageait ces sentiments de désir, de confiance, d'anxiété...

Admirables candidats avec qui j'ai eu le bonheur de suivre le training : des CV impressionnants, des gens dans l'apprentissage et l'échange ; et au fin fond de chacun l'envie de réaliser l'achèvement qu'est PBI en matière de travail au service des défenseurs des droits humains et d'expérience de vie. Les animateurs aussi, de par leurs engagements – tous anciens volontaires – et leurs expériences vous 'challengent'.

Démarrage relativement tranquille par le mandat de PBI, les principes et modalités de travail, la situation des droits humains et la politique au Népal... Chacun n'a pas, selon son parcours ou les possibilités de participer au travail d'un groupe national, le même niveau de maîtrise. C'est pourquoi la deuxième partie, avec la découverte des outils d'analyse politique, la mise en pratique des protocoles d'accompagnement protecteur, les exercices 'd'écoute active' ou de recherche de consensus, me semblera plus intéressante. Enfin la partie 'sensibilisation à la culture locale' me semblera, hélas trop rapide. Comme le training a la double vocation de préparer les volontaires et de les choisir, un apprentissage plus approfondi est reporté au stage sur site qui a lieu à Katmandou.

Après les séances de travail, il y a les inévitables soirées, où les candidats/futurs volontaires et les animateurs échangent, partagent, en buvant une bière dans la nuit ou près de la cheminée. Impact logique sur la fatigue, mais extrêmement dynamisant pour l'établissement d'un sentiment de groupe et le plaisir de découvrir ses équipiers !

Les jours filent à grande vitesse me semble-t-il, dans une ambiance de travail et de vie si agréable, avec l'envie que chacun soit sélectionné au final. Cela malheureusement ne sera pas le cas : sur 14 participants, 11 – moi inclus – ont été retenus. Les participants ont été informés par mail une semaine après,

modalité propre à PBI Népal. La démarche semble un peu 'distante', les motifs mis en avant par les animateurs ne trouvent pas d'écho dans les ressentis et analyses ni des candidats écartés ni des candidats sélectionnés. Cela met à mal le sentiment d'équipe qui avait été créé.



Les participants du training du Projet Népal

Alors, qu'avaient-ils observé en priorité, les animateurs ? Plus que la connaissance nécessaire mais inégale parmi les participants de la politique et de l'histoire du Népal, la maîtrise des principes et des modalités d'activités de PBI. Parmi cela, la problématique des limites du 'tact' dans ce qui est dit aux autorités politiques, la sécurité des volontaires quitte à refuser une demande d'accompagnement de la part d'un défenseur... Et cela va sans dire la dynamique de l'individu dans le groupe, la capacité à établir des choix partagés, à laisser la place à chacun dans l'équipe... Et d'autres critères desquels je n'ai peut-être pas connaissance, plus implicites, liés au caractère des candidats.

Ah, l'immense sentiment de soulagement et de plaisir quand le mail disant que j'étais pris est – enfin ! - arrivé. Hélas, bonheur rapidement mis à mal quand l'équipe apprend que 3 candidats, qui via le training étaient devenus des amis, n'iraient pas avec PBI au Népal.

Rapidement, tout s'accélère pour les semaines à venir : arrivée à Darjeeling, en Inde, en juin, pour les cours de népal, les billets à réserver, le réseau d'appui à préparer avant le départ... A la suite des volontaires qui se sont successivement engagés avec PBI au Népal, en lien avec l'équipe du Projet, avec les groupes nationaux, mes équipiers et moi vont donc avoir durant l'année qui arrive l'honneur et le challenge de participer à élargir l'espace politique des défenseurs népalais. Sans, hélas, Tom, Steven et Lisa.

*Yannick Croff*

## Mission exploratoire dans la région du Cauca et du Valle del Cauca

*Le Projet Colombie a décidé, lors de son Assemblée de juin 2010, de mener une mission exploratoire à Cali, pour déterminer s'il était pertinent d'y installer une équipe. Alice, impliquée dans le projet depuis Medellín, nous explique le travail de PBI dans la région.*

Cela fait plus de 10 ans que PBI-Colombie accompagne Berenice Celeyta, de l'association Nomadesc. Depuis plusieurs années déjà, elle attire notre attention sur la nécessité d'envisager une présence permanente dans sa zone de travail, le Sud-Ouest du pays.

Les départements de Nariño et Putumayo, frontaliers avec l'Équateur, sont des zones-clefs du conflit. Ceux du Cauca et du Valle del Cauca, dont les hautes montagnes des deux cordillères des Andes sont un refuge pour les guérillas FARC et ELN, et les nombreux fleuves des moyens de transport pour toutes sortes de trafics vers le Pacifique, sont eux aussi une partie très stratégique du territoire colombien. Les ressources minières, forestières et aquifères du sud-ouest et les bénéfices (fiscaux et contractuels) accordés au sein des Zones Franches délimitées par le gouvernement attirent les multinationales, qui ont recours aux services de groupes paramilitaires pour s'approprier le territoire.

Cauca et Valle sont par ailleurs deux départements qui se trouvent dans un axe stratégique au niveau du continent sud-américain: le port de Buenaventura sur le Pacifique sera bientôt relié par une ligne de chemin de fer à l'aéroport de Cali, troisième ville la plus peuplée de Colombie, et Cali est elle-même une étape de la Panaméricaine, voie principale vers le sud du continent, et vers Medellín au nord, et les Caraïbes.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que l'intérêt de beaucoup d'acteurs se focalise sur la région. La richesse des ressources de la région est très mal répartie: la moitié des terres appartient à seulement 3% des propriétaires; la lutte contre la pauvreté qu'entretient le modèle néolibéral, stimulé par le gouvernement, est laissée aux mains des organisations sociales.

Historiquement, le Valle del Cauca et le Cauca sont deux départements où le tissu social est à la fois divers et très uni, ce qui fait sa force. Les associations indigènes, menées par le CRIC (Conseil Régional Indigène du Cauca) sont les plus organisées, et les communautés afro-descendantes et les mouvements paysans sont en pleine croissance. La lutte pour la reconnaissance de leurs droits, et la recherche d'un modèle de développement qui préserverait ces droits et le territoire, sont les deux fers de lance du mouvement social de cette région.

La répression des mobilisations, le déplacement forcé des populations, la disparition forcée ou l'assassinat des leaders sociaux, et la stratégie politique de lier les mouvements sociaux à la guérilla sont les principales méthodes employées par les acteurs que ces mouvements accusent de violer les Droits de l'Homme (parmi eux les multinationales – surtout minières, d'exploitation forestière et sucrières – les ac-

teurs étatiques, les forces armées, les groupes paramilitaires, et les guérillas).

Quand PBI-Colombie a élaboré un plan stratégique en 2004, la région du Cauca fut considérée comme une zone prioritaire, mais les ressources humaines et financières ne permettaient pas encore l'implantation d'une nouvelle équipe dans la zone.

En 2010, le conflit s'est aggravé dans la région, et plusieurs grandes ONG internationales (le CICR et MSF entre autres) y ont ouvert des antennes.

Depuis le mois de juin PBI-Colombie a décidé que l'équipe de Medellín (celle où je suis volontaire) allait mener un processus d'exploration. Après plusieurs tournées d'entretiens avec les organisations sociales, les ONG internationales et les institutions publiques, le Projet a décidé en novembre d'installer un bureau provisoire à Cali, afin que les volontaires de Medellín puissent y assurer une présence permanente et mener à bien l'exploration. Cette décision a aussi permis d'apporter une meilleure protection à l'association Nomadesc, qui a souffert d'une vague de fortes menaces en décembre et janvier.

Mon équipe est donc entrée dans un processus de rotation des volontaires entre Medellín et Cali, et nous passons tour à tour 3 semaines à Cali, toujours à deux, afin d'assurer les accompagnements-terrain de Nomadesc, les entretiens avec le plus d'ONG possible, et les réunions avec les autorités. Avec l'aide du Groupe de travail Sud-Ouest du Projet Colombie, il nous faut construire notre analyse le plus précisément possible en fonction de plusieurs facteurs qui détermineraient notre présence permanente à Cali, décision qui se prendrait à la fin de l'exploration, en novembre 2011. Nous essayons donc d'étudier les dynamiques sociales, de voir quelles seraient les nécessités d'accompagnement exprimées par les organisations, quelle est notre capacité de dissuasion face aux acteurs armés présents, notre capacité d'incidence politique aux niveaux du département, du pays, et à l'extérieur, ainsi que nos ressources humaines. Lors de l'assemblée du Projet en mai prochain, nous présenterons les avancées de l'exploration, et nous évaluerons en novembre notre présence permanente dans le sud-ouest, et la faisabilité d'implanter une équipe à part entière.

Personnellement je suis enchantée de ce processus d'exploration, auquel j'ai la chance de participer depuis le début. Même si c'est un travail immense pour l'équipe, et si ce n'est pas facile au niveau logistique de travailler séparés en deux villes, nous sommes tous très enthousiastes, et c'est véritablement passionnant. J'ai donc décidé il y a peu de renouveler mon contrat avec PBI-Colombie à partir de septembre afin de participer à cette aventure jusqu'au bout.

*Alice Tabard, volontaire en Colombie*

**Prochaine journée d'initiation de  
PBI France  
Samedi 28 mai 2011**

*Cette journée vise à accueillir et orienter les personnes intéressées par la non-violence, la prise de décision au consensus, l'accompagnement international, et la protection des droits humains. Elle est ouverte à toute personne intéressée par ces thématiques que vous souhaitez ou non vous engager comme bénévole ou volontaire au sein de PBI. Organisée de façon progressive, elle comprend une présentation des principes régissant l'action de PBI ainsi que des mises en situation. Il est donc nécessaire d'être présent durant toute la journée.*

**Matinée (10h-13h)**

- Accueil et présentation du déroulement de la journée
- Introduction : présentations croisées des participants
- Présentation des principes régissant l'action de PBI : Non-violence, prise de décision par consensus et protection des droits humains (présentation globale des associations accompagnées)
- Exercice sur la notion de non-violence : débriefing et situation de la non-violence dans l'action de PBI
- Exercice de mise en situation sur la notion de consensus et prise de décision en groupe, débriefing

**Après-midi (14h-17h30)**

- Rencontre avec un-e ex-volontaire
- Exercice : analyse d'une situation type de l'action de PBI, Débriefing
- Pause café
- Présentation des actions et du fonctionnement de PBI en France et modes d'investissement bénévole
- Bilan de la journée et foire aux questions

**Bulletin d'inscription**

(à renvoyer par mail à [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)) \*

> Journée d'orientation du 28 mai 2011 (Paris)

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

\* Une participation de 10€ vous sera demandée pour la participation au déjeuner et à la location de salle.

**S'impliquer avec PBI**

**>>> Devenir bénévole**

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

**>>> Nos actions**

**Appui aux projets**

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

**Réseau d'appui / réseau d'alerte**

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

**Communication**

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participent PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

**>>> Devenir volontaire**

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site Internet : [www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

**REJOIGNEZ-NOUS**

**Je deviens membre de PBI-section française**

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 euros

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros

◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

**Je m'abonne au bulletin Présence internationale** ◇ 10 euros par an

**Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région**

◇ Suivi des missions

◇ Organisation d'événements

**Je souhaite faire un don de** ◇ 30 euros, ◇ 60 euros, ◇ 100 euros, ◇ Autre : ..... euros

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Tel. :** ..... **Email :** .....